

DOSSIER THEMATIQUE

COMMENT AMÉLIORER LA SITUATION DE L'EMPLOI DANS LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE GRÂCE AUX FONDS EUROPÉENS ?

CONNAÎTRE
les programmes européens
2014-2020

Février 2018

Introduction

Plus de 40% des habitants des quartiers prioritaires vivent sous le seuil de pauvreté. Le taux de chômage y est 2,5 fois supérieur à la moyenne nationale ; moins de la moitié des femmes sont en activité et, lorsqu'elles le sont, leurs emplois sont plus souvent fragmentés, précaires ; la réussite au brevet des collégiens issus des quartiers de la politique de la ville (QPV) est de 8 points inférieure à celle de leurs homologues du reste de leur ville ; les QPV comptent 4,5 fois moins de crèches ; 17% de leurs habitants se déclarent victimes de discrimination en raison de leur origine.

Ces constats rappelés par le Président de la République à l'occasion de son discours à Tourcoing et à Roubaix en novembre 2017¹ sont sans appel et sont autant de freins de retour, voire d'accès, à l'emploi pour ces publics issus des QPV.

Il s'agit alors de voir comment il est possible d'améliorer la situation de l'emploi dans les quartiers politique de la ville ? Comment les fonds européens peuvent-ils y contribuer et constituent un levier significatif ? Comment les autorités urbaines françaises peuvent-elles s'en saisir pour innover, faire autrement et mettre en œuvre, grâce à la complémentarité de ces outils, des actions adaptées à ces publics ?

Ce dossier met l'accent sur la question de l'insertion sociale et professionnelle, de la formation et de l'éducation. Si les stratégies urbaines intégrées, financées principalement par du FEDER, n'interviennent que peu sur cette thématique ou de manière indirecte, elles peuvent néanmoins être complétées par d'autres dispositifs et financements européens, permettant de répondre aux enjeux d'insertion et d'emploi pour les publics concernés dans les QPV.

¹ <http://www.elysee.fr/declarations/article/transcription-du-discours-du-president-de-la-republique-sur-le-theme-politique-de-la-ville/>

Table des matières

| | |
|--|----|
| Introduction | 2 |
| Table des matières | 3 |
| 1. Une situation de l'emploi préoccupante dans les quartiers prioritaires, une priorité européenne et nationale | 4 |
| 1.1. Un taux de chômage concentré dans les QPV | 4 |
| 1.2. L'emploi au cœur des politiques européennes 2014-2020 | 5 |
| 1.3. Un ciblage national d'une partie du FEDER/FSE/IEJ sur l'emploi des QPV | 5 |
| 1.4. La politique nationale en faveur de l'emploi dans les QPV | 6 |
| 2. L'emploi dans la politique européenne de cohésion | 7 |
| 2.1. Focus sur l'emploi dans les stratégies urbaines intégrées | 7 |
| 2.2. Le FEDER, FSE et l'IEJ au service de l'emploi dans les QPV | 10 |
| 2.3. L'initiative « Actions innovatrices urbaines » | 10 |
| 2.4. Le programme URBACT | 12 |
| 2.5. Les autres programmes de coopération territoriale européenne | 12 |
| 3. Les autres programmes européens en faveur de l'emploi dans les QPV | 13 |
| 4. Tableau récapitulatif du soutien des fonds et programmes européens pour l'emploi dans les QPV | 14 |
| 5. Perspectives pour le post 2020 | 15 |
| 5.1. Des réflexions nationales en matière d'insertion à prendre en compte pour l'avenir des politiques européennes en matière d'emploi | 16 |
| 5.2. L'agenda urbain pour préparer le post 2020 | 16 |

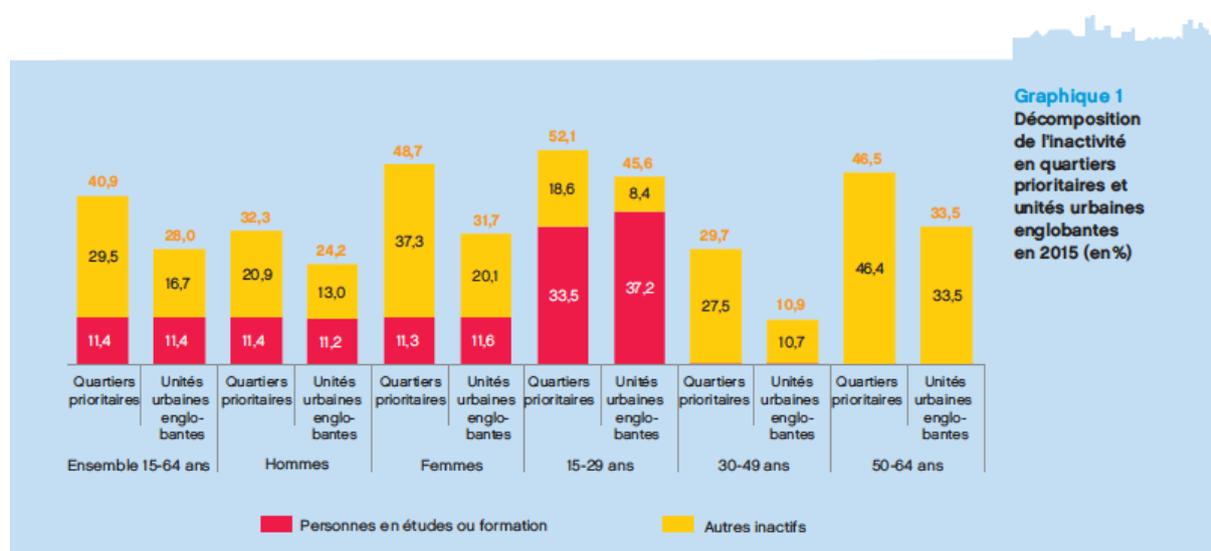
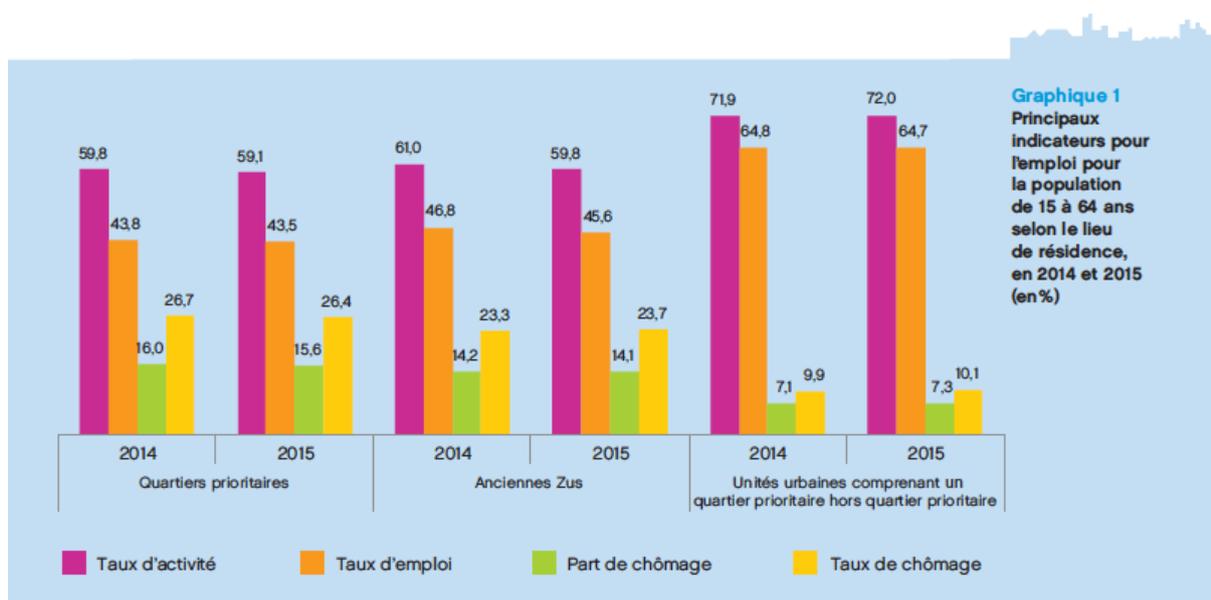
Dossier rédigé par Séverine Bressaud, Eurêka 21, dans le cadre de la cellule d'appui au Réseau Europe urbain (Consortium porté par Rouge Vif territoires)

1. Une situation de l'emploi préoccupante dans les quartiers prioritaires, une priorité européenne et nationale

1.1. Un taux de chômage concentré dans les QPV

Les quartiers de la politique de la ville, comme mentionné en introduction, sont davantage touchés par des difficultés économiques et sociales : difficultés d'accès à l'emploi, taux de chômage particulièrement élevé, faible niveau de formation des habitants de ces quartiers... En 2015, le taux de chômage dans les quartiers politique de la ville des 15-64 ans atteint 26,4%, contre 10,1% dans les

unités urbaines englobantes et 35,9% pour les 15-29 ans, contre 17,4% dans l'unité englobante. De même, le taux de chômage des personnes ayant un niveau de qualification supérieur ou égal à Bac+2 passe dans les quartiers prioritaires, de 18,8% en 2014 à 15,9% en 2015, soit une baisse de près de 3 points².



² Soupat l...

Le public jeune est par ailleurs particulièrement touché avec un taux de chômage important et en constante augmentation ainsi que des périodes sans emploi plus longues que dans les autres pays européens. Mais le vrai point noir pour la France, ce sont les 14% des 20-24 ans au chômage et les 15% des 15-29 ans qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (les NEETS).

Les habitants des quartiers prioritaires, et notamment les jeunes, cumulent souvent les difficultés qui sont autant de barrières à l'emploi : absence des compétences de bases, mobilité, accès à la santé, modalités de garde d'enfant, contraintes financières, maîtrise de la langue française... La question du retour à l'emploi implique donc d'agir sur ces différentes dimensions.

1.2. L'emploi au cœur des politiques européennes 2014-2020

Actuellement, seuls deux tiers de la population active en Europe a un emploi, alors que ce taux dépasse 70 % aux États-Unis et au Japon. Par ailleurs, les personnes dont les liens avec le monde professionnel sont faibles ou inexistantes courent un risque important d'être encore plus isolées du marché du travail. D'ici à 2020, 16 millions de nouveaux emplois en Europe exigeront des qualifications élevées, tandis que la demande de compétences faibles diminuera d'environ 12 millions d'emplois. En raison de l'allongement de la durée de la vie active, il sera également nécessaire de pouvoir acquérir et développer de nouvelles compétences tout au long de sa vie³.

La stratégie UE2020, cadre de toutes les politiques et programmes européens 2014-2020, présente plusieurs objectifs à atteindre d'ici 2020, contribuant à améliorer la situation de l'emploi en Europe et à lutter contre la pauvreté :

- améliorer **le taux d'emploi pour l'amener à 75%** au niveau de toute l'Europe pour les 20-64 ans.
- réduire les situations de décrochage scolaire en faisant passer le taux de 15% actuellement à 10%.
- augmenter la **part de la population âgée de 30 à 34 ans ayant achevé un cursus**

universitaire, de 31% à au moins 40% d'ici 2020.

- **diminuer de 25% le nombre d'Européens vivant en-dessous des seuils de pauvreté nationaux** afin de permettre à 20 millions de personnes de sortir de cette situation.

Ainsi, plusieurs politiques et programmes européens permettent d'agir sur l'emploi et en premier lieu, la politique européenne de cohésion via le FEDER, le FSE et l'IEJ (Initiative européenne pour la jeunesse). Mais d'autres opportunités européennes existent et permettent d'agir sur d'autres leviers, comme le programme ERASMUS+ par exemple, en contribuant notamment à la mobilité des jeunes, l'innovation dans les formations et à l'amélioration des actions vers la jeunesse. Si l'ensemble de ces politiques et programmes ne visent pas spécifiquement les quartiers prioritaires de la politique de la ville, ces derniers peuvent toutefois en bénéficier.

1.3. Un ciblage national d'une partie du FEDER/FSE/IEJ sur l'emploi des QPV

Les ambitions européennes en matière d'emploi se déclinent au sein des États membres via les accords de partenariats qui définissent les champs d'intervention des fonds européens structurels d'investissement (FESI) dans chaque pays de l'Union européenne.

En France, l'accord de partenariat présente un objectif national qui est de faire baisser de 50% en 5 ans le nombre des chômeurs dans les quartiers. Pour contribuer à cet objectif, 10% des crédits FSE « emploi et inclusion », gérés dans le cadre du programme opérationnel national (PON) FSE, devront bénéficier aux publics cibles des quartiers prioritaires (objectif de suivi). Par ailleurs, la convention cadre signée en 2014 entre l'Assemblée des Départements de France (ADF) et le Ministère de la ville confirme cette direction avec un objectif de mobilisation de 10% des crédits du volet « inclusion » du Programme opérationnel national (PON) FSE au profit de la politique de la ville et notamment sur les thèmes suivants : accès et retour à l'emploi à travers des parcours intégrés et individualisés, levée des freins sociaux à travers la lutte contre le décrochage scolaire, l'accès aux

³ Source : diagnostic de la Stratégie UE2020

soins, le renforcement du lien social...

Au niveau régional, cette tendance se vérifie aussi, la politique de la ville étant une composante principale du développement urbain intégré et durable. Ainsi, 10 % au niveau national de l'enveloppe FEDER-FSE gérée par les autorités de gestion régionales ont vocation à soutenir en priorité la politique de la ville, en particulier dans le cadre des approches de développement urbain durable.

⇒ Cf. Fiche Outil 5.2. [« Articuler la stratégie urbaine intégrée et le FSE »](#)

1.4. La politique nationale en faveur de l'emploi dans les QPV

Les objectifs européens et leur déclinaison nationale rejoignent les objectifs de l'Etat français. Au niveau national, une **convention d'objectifs 2016-2020** a été signée en 2016 par la Ministre de l'Emploi, le Ministre chargé de la ville, le Directeur général de Pôle Emploi et le Président de l'Union nationale des missions locales. Elle vise à réduire de moitié les écarts entre le taux d'emploi observé dans les quartiers de la politique de la ville et ceux observés dans les agglomérations qui les abritent, notamment via :

- **le renforcement des dispositifs de droit commun en faveur des habitants de ces quartiers** (emplois d'avenir, écoles de la seconde chance, insertion par l'activité économique...)
- **la mobilisation du service public de l'emploi** et des opérateurs de l'emploi pour un **accompagnement renforcé dans et vers l'emploi des habitants des quartiers** (accompagnement personnalisé, stimulation à la création d'entreprises...)
- **l'élévation des niveaux de qualification des habitants des quartiers** (meilleure orientation des jeunes des quartiers vers des contrats d'apprentissage et de professionnalisation, lutte contre l'illettrisme,...)

Ce ciblage sur les questions d'emploi dans les QPV se combine avec d'autres politiques et programmes pouvant aussi concerner les publics des QPV. C'est le cas par exemple de **la Garantie jeunes** qui permet d'accompagner les jeunes en

situation de grande précarité vers l'emploi ou la formation. Il s'agit de proposer à ces jeunes de moins de 26 ans un parcours intensif et personnalisé de formation et d'accès à l'emploi de un an, combinant un accompagnement individuel et collectif, des périodes d'immersion en entreprises et une aide financière de 472 euros/mois. Cet accompagnement s'appuie sur un contrat signé entre le jeune et la mission locale. Ou encore, plus récemment, « les emplois francs », nouveau dispositif pour faciliter l'embauche en CDI de jeunes de moins de 30 ans, qu'ils soient ou non qualifiés, et vivant dans un quartier situé en quartier prioritaire grâce à une prime octroyée à l'entreprise. Une expérimentation sera lancée en 2018 sur 4 ou 5 régions.

Le contrat de ville est alors l'outil d'articulation globale de ces dispositifs (de droit commun ou spécifiques à la politique de la ville), abordant notamment les questions d'emploi. Si une bonne complémentarité est trouvée avec les financements européens, l'action envers les QPV pourrait être optimisée.



© Benjamin Bechet

2. L'emploi dans la politique européenne de cohésion

Les questions d'emploi à l'échelle de l'Union européenne sont notamment abordées dans la politique européenne de cohésion via le FEDER, le FSE et l'IEJ⁴. Plusieurs leviers sont possibles :

- les stratégies urbaines intégrées FEDER ou FEDER et FSE ciblant en grande partie les QPV.
- le FEDER et le FSE régional pouvant soutenir des initiatives impactant l'emploi, même si elles ne ciblent pas les quartiers prioritaires particulièrement.
- le FSE national (PO national) et notamment les 10% des crédits du volet « inclusion » ciblant les actions de retour vers l'emploi.
- L'IEJ régionale et nationale visant le public des NEET, à savoir les jeunes étant ni en études, ni en formation, ni en emploi très concentré dans les quartiers prioritaires notamment.
- les actions urbaines innovatrices, initiative soutenue par du FEDER.
- les programmes de coopération territoriale européenne et notamment le programme URBACT.

2.1. Focus sur l'emploi dans les stratégies urbaines intégrées

Dans le cadre du développement urbain durable promu par les Commission européenne (article 7 FEDER et article 12 FSE), par l'Etat et les régions, les Autorités de gestion régionales en France ont fléché une partie des financements FEDER, voire FSE, pour soutenir la mise en place d'investissements territoriaux intégrés (ITI) ou d'axes urbains dans leur PO régional. Ainsi les autorités urbaines ont défini dans ce cadre, une stratégie urbaine intégrée déclinant des actions dans différents domaines liés au développement urbain : développement économique, inclusion sociale, transition énergétique en premier lieu.

⁴ Le FEADER et le FEAMP, les deux autres FESI peuvent intégrer aussi les questions d'emploi mais ils couvrent

Des stratégies urbaines intégrées ne ciblant pas toujours exclusivement les quartiers prioritaires

Si la politique de la ville constitue le cœur de l'approche intégrée du développement urbain dans l'Accord de partenariat français, on distingue toutefois trois niveaux d'articulation différents entre la dimension urbaine des Programmes opérationnels (PO) et celle-ci :

- Exclusive : dans dix régions, la dimension urbaine du PO correspond à la dimension européenne des contrats de ville ;
- Partielle : dans huit régions, une partie des crédits dédiés au développement urbain intégré est fléchée vers les quartiers prioritaires ;
- A la marge : dans neuf régions, seule une prise en compte des quartiers prioritaires dans les stratégies est demandée.

Qu'entend-on par « dimension européenne des contrats de ville » ?

La dimension européenne des contrats de ville consiste donc à **la mobilisation des financements européens en faveur d'actions relevant de la mise en œuvre de la politique de la ville dans les quartiers concernés**, que ce soit par le biais des Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) des axes urbains des programmes opérationnels régionaux, ou hors des stratégies urbaines par la mobilisation des autres axes des programmes opérationnels régionaux et du programme opérationnel national FSE.

⇒ Cf. [dossier thématique « La dimension européenne des contrats de ville »](#)

Les projets de soutien à l'emploi dans les stratégies urbaines intégrées

Les stratégies urbaines intégrées sont mobilisées aussi pour soutenir les questions d'emploi de manière plus ou moins directe, que ce soit via des actions liées à l'éducation, à la formation ou à l'inclusion sociale et professionnelle, le

les zones rurales et les zones littorales via les activités de pêche et d'aquaculture.

développement de services pour faciliter l'accès à l'emploi ou encore le soutien à la création d'entreprises (dans les secteurs de la transition numérique, dans le secteur de l'ESS).

De manière plus détaillée, on peut distinguer une typologie organisée autour de 5 principaux leviers d'actions :

1) Les actions liées l'éducation et à la formation pour faciliter l'accès à tous à des diplômes et mieux faire correspondre les formations aux besoins des entreprises et territoires :

- Lutte contre l'échec scolaire et soutien de dispositifs pour les décrocheurs scolaires : écoles de la seconde chance, programmes de réussite éducative
- Création d'une offre de formation adaptée à certains publics (notamment via les plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE)) et aux secteurs en tension des territoires
- Développement d'actions pour mieux interconnecter le monde de l'éducation et le monde des entreprises : sensibilisations et informations pour les enseignants et les parents sur les métiers, actions mettant en lien entreprises et jeunes d'un territoire, promotion des métiers en tension, ...

⇒ Ces actions sont principalement soutenues par le FSE (priorités d'investissement 10i « enseignement scolaire », 10iii « Formation tout au long de la vie » et 8iii « Services publics de l'emploi »).

2) Les initiatives d'inclusion sociale et professionnelle notamment vers les publics les plus fragiles

- Actions en faveur des publics très éloignés de l'emploi, y compris les jeunes : chantiers d'insertion (restaurant d'insertion, recyclerie éthique et solidaire, développement de l'IAE...)
- Accompagnement des entreprises pour une démarche de responsabilité sociale des entreprises dans leur volet insertion professionnelle (clauses d'insertion)
- Ingénierie de formation ou toute autre démarche comprenant des actions de type « Charte de la diversité »
- Initiatives pour une re-mobilisation d'acteurs éloignés de l'emploi : codes de

conduite, prérequis des métiers, écoles du numérique...

⇒ Ces actions sont principalement soutenues par le FSE à travers les priorités d'investissement 9v « Aide aux entreprises sociale » et 2c « e-services ».

Ces deux premières catégories d'actions de soutien à l'emploi dans les QPV ne concernent quasi exclusivement les ITI des programmes opérationnels Ile de France et Picardie, ces deux programmes ayant mis en place des ITI combinant FEDER et FSE.

Focus projet : Simplon « In code we trust » - Ville de Paris

Simplon est une fabrique de numérique offrant des formations aux métiers numériques. Les cycles sont courts, et proposent une pédagogie active où l'apprenant est confronté à des mises en situation concrètes via des projets individuels ou collectifs. Aucun pré-requis technique n'est demandé et ces formations sont destinées en priorité à des publics encore peu représentés dans ce secteur et notamment les personnes originaires de quartiers prioritaires.

3) Le développement de services pour soulever les freins à l'emploi

- Soutien à la mobilité des populations des QPV pour aider leur recherche d'emploi : plateforme de mobilité solidaire, plateforme de mobilité-emploi
- Développement de services de gardes d'enfants facilitant la recherche d'emploi, notamment pour les femmes (pôle petite enfance, crèche multi-accueil)
- Développement des projets de mobilité pour décroiser les QPV et faciliter l'accès aux bassins d'emplois et de formation

Création d'une plateforme de mobilité pour l'emploi, CU Grand Paris Seine & Oise

Projet mis en œuvre début 2014, la plateforme de mobilité développée par une agglomération de la CU Grand Paris Seine-et-Oise propose un service de location de voitures électriques à un tarif social aux

demandeurs d'emploi afin de lever le frein de la mobilité dans la recherche d'emploi. Cette initiative s'inscrit dans un bouquet de services à destination des demandeurs d'emploi ainsi que d'un parcours d'insertion professionnelle.



© Wimooov

4) Les actions de soutien au secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS), pourvoyeur d'emplois, de nouveaux dispositifs d'insertion et d'accompagnement

- Soutien aux projets innovants de l'ESS, à la création de nouvelles structures dans ce domaine
- Développement de dispositifs d'insertion dans le secteur de l'ESS
- Création de structures structurant le secteur de l'ESS : maison de l'ESS...

Focus projet : Pôle Territorial de Coopération Economique ALISS – Grand Soissons

Créé en 2015, ALISS (Association pour l'Innovation Sociale en Soissonnais) a pour objectif de « faire du territoire, un terreau fertile pour le développement économique et la création d'emplois ». Labellisé PTCE en 2016, il rassemble aujourd'hui 37 adhérents au profil varié : des entreprises de l'ESS, des entreprises classiques, des PME et des TPE, des indépendants, des associations, etc.

Le PTCE vise à identifier des besoins sur le territoire non satisfaits à ce jour (via des groupes thématiques), de développer une activité pour y répondre (sur la base d'un benchmark) puis d'identifier un porteur de projet pour le mettre en œuvre.

3 premiers projets ont d'ores et déjà émergé et ait l'objet d'un financement via les fonds européens dans le cadre de l'ITI :

- une régie de quartier afin de soutenir les bailleurs et la Ville dans le développement d'animations spécifiques dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville.
- un garage solidaire pour répondre en partie à la problématique de mobilité, frein important pour l'accès à l'emploi.
- un atelier de tri des déchets alimentaires, activité nécessaire aux structures de recyclage des déchets très présentes sur le territoire.

Le PTCE joue le rôle d'un accélérateur pour l'émergence de projets et est source de création d'emplois, notamment dans les QPV.

5) Les initiatives d'appui à la création d'entreprises, une solution de retour ou d'accès à l'emploi

De manière plus indirecte, l'appui à la création d'entreprise peut représenter aussi une source de création d'emploi :

- Création de lieux d'accueil d'entreprises, aménagement d'espace collaboratifs de coworking, soutien à l'immobilier d'entreprises, mise en place de lieux de création d'entreprises par secteur (industries culturelles et créatives, secteur numérique, audiovisuel...)
- Accompagnement à la création d'entreprises : coaching, appui personnalisé pour sécuriser les parcours, accompagnement des jeunes talents...
- Promotion de l'esprit d'entreprise : actions d'accompagnement et de communication à la création/reprise/post-crétion d'entreprises (études stratégiques, outils d'accompagnement, actions de communication)

Focus projet : Social LAB– GIP Grand Projet des Villes Rive Droite (Bassens, Cenon, Floirac, Lormont)

Le Social LAB est un laboratoire d'innovation sociale dédié à l'entrepreneuriat au sein des quartiers prioritaires. Il propose l'offre suivante :

- un accompagnement rapproché en amont du projet de création
- des actions innovantes pour aborder la question de l'entrepreneuriat, les sensibilisations des jeunes à la culture entrepreneuriale ainsi que faire émerger les idées et les transformer en projets durable
- des espaces de proximité et de rencontres entre les habitants et les entrepreneurs afin de stimuler la proximité des rencontres

⇒ Cf. Fiche expérience « Social Lab »

2.2. Le FEDER, FSE et l'IEJ au service de l'emploi dans les QPV

Au-delà du FEDER voire du FSE mobilisés dans le cadre des ITI ou axes urbains, le FEDER et le FSE fléchés vers d'autres axes peut aussi contribuer à soutenir l'emploi, notamment dans les QPV :

- le FEDER, de manière plus indirecte, avec le soutien à des investissements : tiers lieux liés à la création d'entreprises, pépinières, nouveaux services (maison de santé, services petite enfance), projets d'infrastructures en terme de mobilité contribuant à décroiser les QPV...
- le FSE régional, s'il ne cofinance pas directement les stratégies urbaines intégrées⁵ peut être mobilisé vers les QPV via notamment des actions liées au soutien à l'entrepreneuriat, notamment à la promotion de l'entrepreneuriat social, l'apprentissage tout au long de la vie dans le cadre formel, informel et non formel, la mise à niveau des savoirs, amélioration de la qualité et de l'efficacité des enseignements, développement des passerelles entre le monde scolaire et professionnel.
- le FSE national quant à lui, peut aussi soutenir des actions contribuant à l'amélioration l'emploi dans les QPV, de manière articulée avec les stratégies urbaines intégrées : accompagnement des demandeurs d'emploi, création d'entreprises et emplois indépendants, anticipation des mutations, égalité

⁵ (Picardie et Ile de France sont les deux seules régions où le FSE cofinance l'ITI)

professionnelle... Les PLIE en particulier peuvent être mis en œuvre à l'échelle de la SUI et ce, en articulation avec le FEDER ce qui permet notamment de construire des parcours d'insertion personnalisés et intégrés, très adaptés au public des QPV.

Par ailleurs, l'IEJ au niveau régional comme national soutient particulièrement les publics des NEETS, notamment issus des QPV, avec des actions de développement de l'apprentissage, de formations qualifiantes et pré-qualifiantes, de formations aux savoirs de base, des écoles de la deuxième chance mais aussi la création de dispositifs d'accompagnement personnalisés avec des solutions nouvelles (immersion en milieu professionnel, services civiques...).

L'IEJ et le FSE national soutiennent d'ailleurs le dispositif national de garantie jeunes.



© Helene David

⇒ Cf. Fiche Outil 5.2. [« Articuler la stratégie urbaine intégrée et le FSE »](#)

2.3. L'initiative « Actions innovatrices urbaines »

Les **Actions innovatrices urbaines** sont une initiative de l'Union européenne qui encourage les autorités urbaines européennes de plus de 50 000 habitants à tester des solutions nouvelles pour répondre à leurs défis, solutions basées sur un partenariat local multi-acteurs et une approche participative. Elle est prévue dans le cadre de l'article 8 du règlement FEDER et permet un

cofinancement à hauteur de 80%, avec un maximum de 5 millions d'euros.

Les candidatures se font via des appels à projets annuels qui ciblent des thèmes. Pour 2018, l'appel à projet concerne l'adaptation au changement climatique, la qualité de l'air, l'habitat et les emplois et les compétences dans l'économie locale. Ce dernier thème « *met l'accent sur la facilitation de l'économie locale en améliorant la capacité et les compétences de la population active et en apportant des conditions préalables favorables pour le développement économique et la création d'emplois en se fondant sur les spécificités locales* »⁶. Le 3^{ème} appel à projet (décembre 2017) identifie des sous-thèmes à privilégier et pour « les emplois et compétences », il mentionne notamment toutes les initiatives contribuant à renforcer la compétitivité de l'économie via la R&D, le soutien aux PME développement des solutions innovantes, le développement de nouvelles filières liées à l'économie circulaire, numérique ou encore à la transition énergétique. Sur les questions de l'emploi spécifiquement, cet appel à projet permet aussi de « garantir des marchés du travail inclusifs en offrant des chances égales à tous, y compris les groupes marginalisés et vulnérables ».

La mobilisation de cette initiative pourrait donc permettre à une ville de lancer une expérimentation, complémentaire aux interventions plus classiques du FEDER et du FSE en faveur de l'emploi ou de s'inspirer de certains de ces projets sélectionnés car considérés comme innovants pour faire évoluer les pratiques dans ce domaine. Ces appels à projet restent cependant très concurrentiels.

Focus projet : TAST'in FIVES – Transforming Areas with Social Talents : Feed, Include, Value, Educate, Share (Ville de Lille – thème : pauvreté urbaine)

Le quartier de Fives Cail est une friche individuelle localisée dans un quartier prioritaire. Via une méthode participative impliquant les acteurs clés et les différents services, la Ville a défini un projet autour de la requalification de cette friche en

impliquant la population. Elle a ainsi retenu la cuisine et l'alimentation, comme levier d'inclusion sociale de ces publics (c'est un besoin commun, universel, en lien également avec des problématiques de malnutrition et de sous-nutrition et d'éveil au goût dans les QPV). Une des halles de la friche sera aménagée pour y installer des activités de production, de transformation, de restauration (agriculture urbaine, food court). Le projet vise donc à créer un écosystème d'activités autour de l'alimentation et de la nutrition, avec des impacts en termes d'emploi, notamment pour le public des QPV...

Pour en savoir plus : <http://www.uia-initiative.eu/fr/uia-cities/lille>

Focus projet : BRIDGE – Building the Right Investments for Delivering a Growing Economy (Rotterdam)

La Ville souhaite répondre au besoin d'adapter les compétences des jeunes (notamment ceux issus des quartiers défavorisés à l'économie locale et aux nouvelles opportunités économiques. Pour cela, elle a répondu à l'appel à projet AUI sur le thème « emplois et compétences dans l'économie locale ». Le projet proposé vise à ce que d'ici 2020, 50% des étudiants du secondaire issus des quartiers sud (QPV) choisissent une carrière dans un des principaux secteurs économiques en croissance.

Ceci implique un partenariat étroit entre la ville, les employeurs locaux, les écoles et l'Etat. Ainsi les élèves vont suivre un programme centré sur les opportunités en lien avec l'économie verte digitale. Les employeurs vont offrir chaque année à 600 élèves une garantie de début de carrière (420 pour les secteurs technologiques) et 180 pour les soins après la fin des études.

Pour en savoir plus : <http://www.uia-initiative.eu/fr/uia-cities/rotterdam>

⁶ Cf. 3^{ème} appel à projet : <http://www.uia-initiative.eu/fr/call-proposals>

2.4. Le programme URBACT

Le programme URBACT s'intègre dans le second objectif de la politique européenne de cohésion, à savoir l'objectif « Coopération territoriale européenne ». Il se base sur la mise en place de réseaux réunissant des villes à travers l'Europe pour créer ou mettre en œuvre des stratégies et plans d'actions intégrés ou encore des réseaux de transfert de bonnes pratiques afin de répondre à leurs défis. Ce programme est ouvert à tous les thèmes liés au développement urbain durable : environnement, inclusion, développement économique et gouvernance.

Ainsi plusieurs réseaux sélectionnés par le programme URBACT travaillent sur les questions d'entrepreneuriat, de développement économique et d'emploi, comme par exemple :

- **le réseau Tech Town** : économie digitale et ses opportunités d'emploi pour les TPE/PME.
- **le réseau URB-Inclusion** : co-conception de solutions pour réduire la pauvreté dans les zones défavorisées.
- **le réseau Stay TunED** : réduction du taux de décrochage scolaire.
- **le réseau Job Towns** : soutien à la création d'emplois pour les jeunes.

Chacun de ces réseaux donne l'occasion aux autorités urbaines participantes de découvrir les initiatives d'autres villes européennes sur une problématique précise, de bénéficier d'une expertise extérieure permettant des analyses croisées et des recommandations et de définir ou de mettre en œuvre un plan d'action urbain intégré.

Focus : les bonnes pratiques URBACT

Le dernier appel à projet lancé par le programme URBACT concerne les « réseaux de transfert » (en cours). Il a fait suite à une première étape, celle de l'identification et de la sélection de bonnes pratiques mises en œuvre par des Autorités urbaines en Europe. Plusieurs d'entre elles abordent des questions économiques et sociales avec un impact fort pour l'emploi, notamment

pour les publics issus des quartiers prioritaires. En voici une sélection :

- **Ville de Aarhus (Danemark)** : expérimentation lancée par cette ville ciblant les chômeurs de longue durée. Il s'agit d'accorder une subvention qui peut s'élever jusqu'à 50 000 DKK (environ 6 700 €) à 100 citoyens sans emploi de longue durée pour les aider à trouver ou créer un emploi. Le bénéficiaire est donc responsable de la façon dont l'argent est utilisé. En 2017, les résultats ont été très prometteurs avec 14 des 27 participants sortis du chômage.
- **Ville Trelleborg (Suède)** : la ville a mis en place un système qui garantit que tous les citoyens au chômage reçoivent un service professionnel pour accéder au marché du travail, en lien étroit avec les entreprises locales.
- **Agglomération Roissy Pays de France** : le programme "La Fabrique de Gonesse" utilise les technologies numériques, la communication de masse, la fabrication numérique, la réparation, la mise en réseau et la gestion de projet en tant qu'outils d'autonomisation pour aborder le problème du décrochage scolaire, en particulier dans les quartiers défavorisés. Il combine l'enseignement flexible avec les méthodes peer-to-peer, basé sur une approche pédagogique innovante.

2.5. Les autres programmes de coopération territoriale européenne

La France bénéficie de **23 programmes de coopération territoriale européenne** qui peuvent être transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux⁷. Dans ce cadre, certains programmes de coopération concernent des zones transfrontalières intégrant des agglomérations et des QPV. C'est le cas par exemple du programme de coopération transfrontalière France-Wallonie-Vlaanderen, présentant d'importants enjeux d'emplois (d'ailleurs un de ses axes y est consacré) pouvant aussi concerner des publics des quartiers. Si à ce jour, aucun projet dédié spécifiquement aux QPV ne semble avoir été sélectionné (notamment à l'échelle de l'Eurométropole de Lille-Kortrijk-Tournai), des opportunités pourraient exister.

⁷ Carte des programmes de coopération territoriale européenne concernant la France

Focus projet : « Emploi sans frontières » - Programme France-Wallonie-Vlaanderen

Porté par le pôle Emploi du Nord-Pas-de-Calais, le projet vise à décloisonner le marché du travail transfrontalier en réduisant les obstacles à la mobilité et à optimiser le placement transfrontalier par une couverture du territoire incluant sensibilisation, préparation des publics et organisation d'événements localisés correspondant aux besoins des territoriaux. Trois territoires sont identifiés : Mons Centre Hainaut/Valenciennois/Sambre aversnois, Lille Kortrijk Tournai, Le Littoral/La Flandre occidentale.

⇒ Pour en savoir plus :
<https://www.interreg-fwvl.eu/sites/default/files/esf-gtfr.pdf>

3. Les autres programmes européens en faveur de l'emploi dans les QPV

Au-delà de la politique européenne de cohésion, d'autres programmes peuvent être mobilisés pour contribuer plus moins directement à améliorer la situation de l'emploi dans les quartiers prioritaires. Il s'agit des programmes sectoriels dépendant directement de l'Union européenne, dont les DG responsables lancent des appels à projet régulièrement. Si ils ne ciblent pas particulièrement les QPV, les acteurs de la politique de la ville peuvent s'en saisir ou encourager les associations et autres acteurs agissant sur le terrain à développer des projets dans ce cadre. Il s'agit plus particulièrement du **programmes ERASMUS+**, programme d'éducation

de formation tout au long de la vie, de mobilité ainsi que de la jeunesse et du sport.

Ce programme s'organise notamment autour de 3 principales actions clés et d'un programme « sport » :

- action clé 1 - mobilité des individus à des fins d'éducation et de formation (mobilité des jeunes, des étudiants, des professionnels de l'éducation scolaire, supérieure, des adultes, échanges de jeunes, service volontaire européen...
- action clé 2 - coopération en matière d'innovation et bonnes pratiques : projets de coopération transnationale visant la mise en œuvre d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques innovantes dans les domaines de l'enseignement scolaire, de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes, de la jeunesse, renforcement des liens entreprises et enseignement supérieur...
- action clé 3 - soutien à la réforme des politiques publiques : rencontres entre les jeunes et les décideurs dans le domaine de la jeunesse, pouvant prendre la forme de séminaires, de conférences, de consultations et d'événements.
- Programme « sport » : projets permettant de mettre en œuvre des pratiques novatrices dans différents domaines liés au sport et à l'activité physique ou visant l'organisation d'événements sportifs européens et nationaux, organisés simultanément dans plusieurs pays européens par des organisations à but non lucratif

4. Tableau récapitulatif du soutien des fonds et programmes européens pour l'emploi dans les QPV

| Politique de cohésion : objectif « Investissements pour la croissance et l'emploi » | |
|---|---|
| Les stratégies urbaines intégrées FEDER ou FEDER et FSE | <p>Actions ciblant souvent spécifiquement les QPV</p> <p>Typologie d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les actions liées l'éducation et à la formation - les initiatives d'inclusion sociale et professionnelle notamment vers les publics les plus fragiles - le développement de services pour soulever les freins à l'emploi (mobilité, services e garde d'enfants...) - les actions de soutien au secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS), pourvoyeur d'emplois, de nouveaux dispositifs d'insertion et d'accompagnement - les initiatives d'appui à la création d'entreprises, une solution de retour ou d'accès à l'emploi <p>Contact : les autorités urbaines pilotant les stratégies urbaines intégrées</p> |
| Le FEDER (hors stratégies urbaines intégrées) | <p>Soutien à des investissements : tiers lieux liés à la création d'entreprises, pépinières, nouveaux services (maison de santé, services petite enfance), projets d'infrastructures en terme de mobilité contribuant à décroiser les QPV...</p> <p>Contact : Conseil régional</p> |
| Le FSE régional (hors stratégies urbaines intégrées) | <p>Actions liées au soutien à l'entrepreneuriat, notamment à la promotion de l'entrepreneuriat social, apprentissage tout au long de la vie dans le cadre formel, informel et non formel, mise à niveau des savoirs, amélioration de la qualité et de l'efficacité des enseignements, développement des passerelles entre le monde scolaire et professionnel.</p> <p>Contact : Conseil régional</p> |
| Le FSE national | <p>Actions d'amélioration l'emploi dans les QPV, de manière articulée avec les stratégies urbaines intégrées : accompagnement des demandeurs d'emploi, création d'entreprises et emplois indépendants, anticipation des mutations, égalité professionnelle...</p> <p>Contact : DIRECCTE de votre région</p> |
| L'IEJ régional | <p>Développement de l'apprentissage, formations qualifiantes et pré-qualifiantes, formation aux savoirs de base, écoles de la deuxième chance.</p> <p>Contact : Conseil régional ou départemental</p> |
| L'IEJ national | <p>Repérage, accompagnement personnalisé et propositions d'intervention : services civiques, immersion en milieu professionnel, ...</p> <p>Contact : DIRECCTE de votre région</p> |
| Initiative « Actions urbaines innovatrices » | <p>Initiative destinée aux autorités urbaines de 50 000 habitants pour tester des solutions nouvelles pour répondre à leurs défis, solutions basées sur un partenariat local multi-acteurs et une approche participative</p> <p>Un de thèmes du dernier appel à projet : les emplois et les compétences dans l'économie locale avec notamment comme sous-thème : « garantir des marchés du travail inclusifs en offrant des chances égales à tous, y compris les groupes marginalisés et vulnérables ».</p> <p>Contact : Secrétariat AUI (Lille)</p> |
| Politique de cohésion : objectif « Coopération territoriale européenne » | |
| Programme URBACT | <p>Appels à projet destinés aux autorités urbaines européennes qui intègrent des réseaux de villes pour créer ou mettre en œuvre des stratégies et plans d'actions intégrés ou pour transférer des bonnes pratiques afin de répondre à leurs défis. Ce programme est ouvert à tous les thèmes liés au développement urbain durable : environnement, inclusion, développement économique et gouvernance. Il concerne toutes les autorités urbaines, sans cibler particulièrement les quartiers prioritaires.</p> <p>Contact : secrétariat URBACT (Paris)</p> |
| Programmes INTERREG | <p>Programmes de coopération transfrontalière, transnationale ou encore interrégionale. Certains des thèmes peuvent concerner l'emploi et ne visent pas spécifiquement les QPV.</p> |
| Programme sectoriel | |
| ERASMUS+ | <p>Programme d'éducation de formation tout au long de la vie, de mobilité ainsi que de la jeunesse et du sport. Ce programme ERASMUS+ se décline en sous-programmes, chacun fonctionnant par appels à projet principalement.</p> |

5. Perspectives pour le post 2020

Si cette période de programmation promeut largement le développement urbain durable via la politique de cohésion notamment, cela ouvre des perspectives intéressantes aux autorités urbaines pour relever leurs défis, notamment en termes d'emplois.

- **les stratégies urbaines intégrées**, souvent adossées aux contrats de villes, permettent d'aborder de manière transversale les enjeux urbains durables à l'échelle du territoire : transport/mobilité, compétitivité des PME, transition écologique, inclusion sociale. Mobiliser dans ce cadre les fonds FEDER et FSE peut contribuer à soutenir le volet emploi des contrats de ville, à mener davantage d'actions dans ce domaine ou encore à renforcer la coopération des acteurs de l'emploi à l'échelle locale.
- **la combinaison de FEDER et de FSE au service des SUI** (lorsque celle-ci est prévue dans les conventions ITI ou axes urbains⁸) contribue à croiser plus facilement les enjeux économiques et sociaux et à aborder notamment les questions d'emploi, d'inclusion sociale et professionnelle dans les quartiers. Si le FSE n'est pas directement intégré dans l'ITI ou l'axe urbain, les autorités urbaines peuvent toutefois mobiliser du FSE dans le cadre du PO régional (en particulier sur les questions de soutien à l'entrepreneuriat, d'apprentissage) mais aussi du PO national FSE (notamment sur les questions de réussite éducative, d'inclusion sociale et de lutte contre la pauvreté). A ce titre, des rapprochements avec les PLIE et les Départements sont judicieux et renforcent les marges d'action des autorités urbaines.

Au 1er avril 2017, les subventions globales du PON FSE attribués à 35 PLIE ou associations inter-PLIE correspondant aux périmètres des stratégies urbaines intégrées représentent un montant total de 175,5 millions d'euros⁹ pour les périodes courant dans la grande majorité des cas jusque

2017 (chiffre à affiner suite à la reconduction des subventions globales).

Ainsi, cette articulation FEDER/FSE au service des SUI permet de :

- **apporter un volet emploi à une stratégie parfois très concentrée sur les investissements** dans les quartiers prioritaires. Par exemple, dans le cadre de marchés de travaux financés par du FEDER, la mise en place de clauses d'insertion prévue dans les marchés publics peut être cofinancées par du FSE.
- **développer des projets de plus grande envergure** intégrant un volet « investissement » et un volet « ingénierie ». C'est le cas par exemple, dans l'accompagnement à la création d'entreprises. Le FEDER permet par exemple de créer des tiers lieux et le FSE soutient l'accompagnement à la création ou au développement des entreprises, pouvant générer ainsi de nouveaux emplois.
- **valoriser la complémentarité des accompagnements soutenus par le FSE**, permettant de construire des **parcours individualisés et intégrés** pour les publics et ce, d'amont en aval, et donc d'améliorer l'accompagnement des demandeurs d'emplois ou des personnes éloignées de l'emploi grâce à une approche transversale et intégrée.

⇒ Cf. Fiche Outil 5.2. [« Articuler la stratégie urbaine intégrée et le FSE »](#)

Par ailleurs, **l'initiative « Actions innovatrices urbaines » et le programme URBACT** apportent aux villes et intercommunalités une marge de manœuvre complémentaire pour consolider leur SUI et relever les enjeux, notamment ceux liés à l'emploi :

- l'initiative AUI en particulier donne l'occasion d'innover, de tester une nouvelle action tout en laissant « le droit à l'erreur » ; ce droit à l'expérimentation peut ouvrir des champs en terme de politique d'emploi : nouvelles initiatives de

⁸ C'est le cas des Régions Picardie et Ile-de-France

⁹ Chiffres DGEFP

stimulation de création d'entreprises dans les QPV en lien avec les entreprises locales, nouvelles actions pour adapter les compétences aux besoins des territoires...

- le programme URBACT quant à lui contribue aussi à inciter les autorités urbaines à faire autrement, à améliorer leurs pratiques via l'échange avec d'autres villes européennes confrontées aux mêmes défis urbains durables.

Ce sont donc des interventions complémentaires que les collectivités peuvent mobiliser leur permettant ainsi de renouveler leur pratique, en complément des outils « plus classiques » qu'offrent le FEDER et FSE.

Le **programme ERASMUS+** quant à lui peut être mobilisé par d'autres acteurs que les villes (organismes de formation, organismes scolaires, associations de jeunes, centre sociaux...) pour contribuer à atteindre les objectifs ciblés de la SUI et du contrat de ville en particulier. Le cadre de référence « La jeunesse, une priorité transversale », publié par le CGET en août 2014, cite la mobilité de la jeunesse, à travers notamment ERASMUS+, comme une priorité.

Mais l'optimisation des différents financements européens au service de l'emploi des QPV ne se fait et fera pas sans certaines conditions :

- **un décloisonnement des différents services au sein des collectivités** (services politique de la ville/directions opérationnelles liées à l'emploi et au développement économique/service Europe ou appui aux financements). Si certaines articulations ont été initiées dans certaines collectivités, des progrès sont encore à faire.
- **une montée en compétences liée à l'ingénierie européenne** et une sensibilisation à l'intérêt d'aller au-delà du FEDER et du FSE (la plus-value du programme Urbact, ou de l'initiative des Actions Innovatrices Urbaines, par exemple).
- **une animation locale** réunissant les différents niveaux de gouvernance (local, régional, société civile...) afin que tous œuvrent dans la même direction, à travers la SUI.

Focus expérience : un travail interservices au service du développement urbain intégré – Métropole Aix Marseille Provence

Dans le cadre de son changement de périmètre, le service Europe, de la Métropole en charge de l'ITI, a décidé d'organiser un atelier « Quelle stratégie de mobilisation des financements européens pour les QPV métropolitains ? ». Ce temps de travail devrait mobiliser les différents services impliqués dans la politique de la Ville au sein des différents territoires de la Métropole, Marseille, le Pays d'Aix, du Pays Salonais, du Pays d'Aubagne, d'Istres Ouest Provence et du Pays de Martigues. L'objectif est de partager le diagnostic à cette nouvelle échelle de métropole, de présenter les opportunités des financements européens pour les QPV et les modalités opérationnelles possibles pour mieux optimiser ces opportunités.

5.1. Des réflexions nationales en matière d'insertion à prendre en compte pour l'avenir des politiques européennes en matière d'emploi

Le Ministère de l'emploi a confié en 2017 à Jean-Marc Borello, Président du Groupe SOS, la production d'un rapport intitulé « Donnons-nous les moyens d'inclusion ». S'il ne vise pas spécifiquement les QPV mais le public jeune en général, ce rapport, remis le 16 janvier 2018, propose la mise en place d'un Parcours Emploi Compétences en remplacement des contrats aidés. Ce dispositif d'inclusion combinerait mise en situation professionnelle, formation certifiante et accompagnement personnalisé des publics les plus éloignés de l'emploi, en responsabilisant fortement les entreprises. Cette approche intégrée et transversale de l'insertion s'intègre parfaitement dans la logique du développement urbain intégré et dans les réflexions pour l'avenir de la politique urbaine post 2020.

5.2. L'agenda urbain pour préparer le post 2020

La préparation de la période de programmation européenne 2021-2027, et donc la réflexion autour de la politique de cohésion, est lancée. Dans ce cadre, l'agenda urbain pour l'Union européenne vise à y associer les différents niveaux de gouvernance, dont les villes, afin de prendre en compte et d'intégrer les enjeux urbains dans les

politiques de l'Union. Défini et adopté par les Etats membres en mai 2016, l'Agenda urbain identifie **12 priorités**, qui chacune, vont faire l'objet d'un partenariat multi-niveaux donnant lieu à des actions concrètes et à des recommandations. L'ambition est ainsi de¹⁰ :

- adapter la réglementation européenne afin d'assurer une prise en compte de la dimension urbaine
- faciliter l'accès des villes aux fonds européens
- renforcer l'échange de connaissances sur le sujet

Parmi ces priorités :

- **une concerne la « pauvreté urbaine »** : elle aborde à la fois la lutte contre la pauvreté des enfants et les quartiers défavorisés. Elle va être l'occasion de travailler sur les causes et les effets de la pauvreté urbaine ainsi que sur les modalités d'une approche personnalisée d'accompagnement. Un plan d'action a été défini et comprend 12 actions concrètes à mener. L'une d'elle concerne l'expérimentation d'un « Local pact », outils multi-fonds et multi-niveaux dédié aux villes pour mener leur stratégie urbaine intégrée et renforcer l'action publique dans les QPV par une plus grande efficacité. Cette articulation FEDER/FSE des « local pact » devrait permettre notamment d'optimiser la complémentarité des interventions au service de l'emploi.
- **une autre priorité concerne les « Emplois et compétences dans l'économie locale »** : l'objectif est de combiner à la fois une croissance compétitive tout en

assurant un plein emploi et un travail décent à chacun et en évitant une spéculation de l'espace grâce à une bonne gestion de l'aménagement du territoire. Ce partenariat permettra d'abord en particulier les thèmes suivants : la valorisation de la R&D (commercialisation des résultats en partenariat avec des entrepreneurs et la communauté scientifique), l'immobilier d'entreprise pour stimuler l'entrepreneuriat, les services publics fournissant une interface entre les citoyens, les entrepreneurs et les administrations locales, le soutien des autorités locales dans le développement économique, l'éducation et les compétences et la nouvelle économie.

Le travail des différents partenariats devrait amener à adapter la future politique de cohésion aux enjeux urbains. Il pourrait aussi être l'occasion de voir comment intégrer des préconisations pour une meilleure complémentarité des financements et interventions européennes en faveur des QPV, et en particulier afin d'améliorer la situation de l'emploi sur ces territoires.



© Benjamin Bechet

¹⁰ Cf.

<http://www.cget.gouv.fr/ressources/publications/bref-25-enjeux-urbains-coeur-dun-agenda-europeen>

Pour en savoir plus sur le Réseau Europe urbain et accéder à ses productions :

La page internet du Réseau Europe urbain est accessible [ici](#)

Plaquette de présentation du Réseau Europe urbain : [lien d'accès](#)

Etude nationale sur la prise en compte de la spécificité urbaine dans le cadre des programmes opérationnels régionaux 2014-2020 (rapport final, synthèse et résumé) : [lien d'accès](#)

Boîte à outils pour la mise en œuvre de stratégies urbaines intégrées : [lien d'accès](#)

Informations sur l'agenda urbain : <https://ec.europa.eu/futurium/en/urban-agenda>

Le rapport Borello « Donnons-nous les moyens de l'inclusion » : <http://travail-emploi.gouv.fr/ministere/documentation-et-publications-officielles/rapports/article/rapport-donnons-nous-les-moyens-de-l-inclusion>

Pour rejoindre le groupe ICGET du Réseau Europe urbain, avoir accès à la ressource, aux actualités, aux productions mises à disposition des membres du Réseau et pour échanger avec l'ensemble des membres, envoyez un mail à : Europe.Urbain@cget.gouv.fr

CONNAÎTRE les programmes européens est une collection du programme national d'assistance technique interfonds Europ'Act. Elle vise à apporter aux acteurs des politiques européennes de cohésion, de développement rural et des affaires maritimes et de la pêche en France, des éléments de réflexion visant à renforcer et améliorer le suivi et le pilotage des programmes européens.

Cette collection comprend plusieurs types de publications : études, analyses et cadrages conceptuels.

Contacts

Commissariat général à l'Égalité des territoires
Mission des Affaires européennes
mae@cget.gov.fr

En savoir plus

www.europe-en-france.gouv.fr
www.cget.gov.fr